

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le sept mars, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 28 Février 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de la Commune déléguée de Cantenac, sous la présidence de Monsieur Claude BERNIARD, Maire.

Présents : M. Claude BERNIARD, M. Roger DEGAS, Mme Claire FONTAGNERES, M. Serge FOURTON, Mme Sophie MARTIN, M. Guy MOREAU, M. Michel PICONTO, Mme Véronique PUJOL, M. Jean-Marie GAY, M. Eric BOUCHER, M. Denis LURTON, Mme Muriel SIBEYRE, Mme Chantal PERNEGRE, M. Philippe BRUNO, Mme Dominique POUILLOUX, Mme Fabienne OUVRARD, Mme Béatrice EYZAT, M. Philippe POHER, Mme Véronique LATOURNERIE, M. Santiago COMPADRE, Mme Fabienne OTTEVAERE, M. Sébastien LARRIEU, Mme Virginie BUSTILLO, M. Emmanuel RUET.

Représentés : M. Allan SICHEL (procuration à M. Claude BERNIARD), M. Hoël BRU (procuration à Mme Véronique PUJOL)

Excusés : Mme Eliane SARNAC, M. Jean-Pierre FABAREZ, M. Laurent MOUILLAC.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Sébastien LARRIEU, secrétaire de séance.

### **PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE (07/02/2017) :**

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- fixation des tarifs des photocopies

Le Conseil Municipal, à 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, donne son accord pour rajouter ce point à l'ordre du jour.

### **2017\_0703\_01 : PERSONNEL COMMUNAL - Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**

#### **Le Conseil Municipal,**

- Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ;
- Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;
- Vu la charte d'organisation et de fonctionnement du service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Gironde ;
- Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

- Vu les prestations offertes par le service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de la Gironde telles que décrites dans la charte d'organisation et de fonctionnement.

Après en avoir délibéré,

## **DÉCIDE**

- de solliciter le Centre de Gestion de la Gironde pour bénéficier de la prestation de médecine professionnelle et préventive qu'il propose aux collectivités ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

### **2017\_0703\_02 : FINANCES – Demande de subvention CNDS pour l'aménagement d'un City Stade**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet d'aménagement d'un City Stade a été validé lors de la réunion du 10 janvier 2017.

La dépense totale HT s'élève à 30340,00 € et peut être subventionnée au taux de 20 % par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) au titre de l'Héritage 2024.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

**DÉCIDE** de solliciter auprès du CNDS une subvention au titre de l'Héritage 2024, au taux maximum de 20 % pour réaliser les travaux d'aménagement d'un City Stade, à savoir 6068 €.

**CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **2017\_0703\_03 : URBANISME – Procédure de déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du PLU**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le PLU de l'ancienne commune de Margaux a été approuvé par délibération du 16 octobre 2013. Monsieur le Maire expose que le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123.14 et L.300.6 précisent qu'une commune peut mettre en compatibilité son PLU pour permettre une opération de construction d'intérêt général pour laquelle la commune a fait une déclaration préalable.

Monsieur le Maire explique ensuite que la réalisation d'un nouvel équipement œnotouristique communautaire, intégrant un office de tourisme et un équipement d'accueil et de visite lié à l'œnotourisme, nécessite de mettre en compatibilité le PLU à travers :

- la création d'un secteur spécifique au sein de la zone UA (secteur UA<sub>t</sub>) de manière à définir des dispositions réglementaires adaptées à la réalisation de ce type de construction (hauteur maximum des constructions, implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques et par rapport aux limites séparatives).
- la suppression de la protection du patrimoine bâti remarquable qui avait été définie au titre de la loi paysage (ex article L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme) sur le bâtiment de l'actuelle maison du vin et du tourisme.

C'est donc une nécessité pour la commune de faire évoluer le Plan Local d'Urbanisme, en utilisant la procédure de Déclaration de Projet et de Mise en compatibilité de son PLU dans la mesure où celle-ci souhaite permettre la réalisation d'un **projet public de construction présentant un caractère d'intérêt général**.

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'engager la procédure de déclaration de projet entraînant la mise en compatibilité du PLU
- charge Monsieur le Maire, ou son représentant, de signer tous documents relatifs à ce dossier

### **2017\_0703\_04 : FINANCES – Tarif des photocopies**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer le coût des photocopies/fax/impression de documents (uniquement ceux reçus par mail) comme suit :

- tarifs applicables aux particuliers :

- o Format A4 noir et blanc = 0,15 €
- o Format A3 noir et blanc = 0,30 €
- o Format A4 couleurs = 0,15 €
- o Format A3 couleurs = 0,30 €

- pour les associations communales :

A partir du moment où les associations communales apportent leur papier, les photocopies sont gratuites.

**DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL**  
**Compte rendu – Période du 07.02.2017 au 07.03.2017**

**\* Droit de Prémption Urbain**

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
04/2017	M.LARRIEU Sébastien et Mme BAPTISTE Maritchu	11 A Route des Eycarts – Cantenac	bâti sur terrain propre	20/02/2017	renonciation

**Questions diverses :**

⇒ **Information sur le contrat d'entretien des stades** : un contrat a été signé avec la Société Jardins de Guyenne pour l'entretien des stades.

⇒ **Travaux secrétariat de la Mairie de Margaux-Cantenac** : des travaux sont en cours de réalisation à la mairie, depuis le début de l'année, afin d'améliorer l'accueil des administrés et l'organisation des services administratifs ; les bureaux ont été rénovés (peintures, sols), l'accueil a été agrandi, et une banque d'accueil a été commandée. La majorité des travaux sont effectués par les employés communaux, ce qui engendre des frais moins importants. Des portes et fenêtres vont être remplacées. Le chantier sera fini mi-mars.

⇒ **Panneaux routiers signalétiques** : Le Centre Routier Départemental a fait des propositions de panneaux routiers. Eric BOUCHER propose d'étudier la possibilité de mettre aussi en place un panneau d'information MARGAUX-CANTENAC. Denis LURTON trouve dommage, d'un point de vue touristique, qu'il n'y ait plus de panneau seulement intitulé MARGAUX.

⇒ **Déchets verts** : une réflexion doit être menée sur ce sujet très important ; en effet, il faudrait trouver une organisation bien ficelée de ce service, afin de ne léser ni ne favoriser personne sur la commune. Il est décidé de créer une commission qui sera chargée de gérer ce service, notamment en matière de règlement du service et des critères à établir (pour qui, dans quelles conditions, etc...), constituée de M. Michel PICONTO, M. Guy MOREAU, M. Roger DEGAS et Mme Véronique PUJOL.

⇒ **Marche Bleue** : Mme Véronique PUJOL rappelle au conseil municipal l'organisation de la manifestation « Marche Bleue » qui aura lieu le 19 mars prochain (départ de la salle St Vincent à 9h), en faveur du dépistage contre le cancer du côlon.

⇒ **Containers enterrés** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des containers enterrés vont être mis en place au bout du parking Rue de la Halle début avril. Ce projet a été mené conjointement avec la CDC Médoc Estuaire, dans le but de supprimer les poubelles qui « traînent » sur les trottoirs dans ce secteur.

⇒ **Pays Médoc** : M. Serge FOURTON indique que la Pays Médoc va lancer un état des lieux avec préconisations sur les saisonniers employés tous secteurs dans le Pays.

⇒ **Communication** : Mme Fabienne OUVRARD informe le conseil municipal que la commission Communication va se réunir le 14 mars prochain, pour étudier les propositions de logos pour la commune nouvelle, et tout autre

sujet relatif aux supports de communication ont la commune aurait besoin (site internet, papier entête, journal municipal...).

⇒ **RPI** : Mme Claire FONTAGNERES fait un point sur le conseil d'école du RPI CANTENAC-LABARDE qui a eu lieu ce jour.

L'organisation du nouveau RPI commence à prendre forme.

Une réunion publique est prévue le 6 avril prochain, à 18h, à la salle Port-Aubin, en présence des deux Inspecteurs d'Académie.

⇒ **Allegro Vocal** Mme Dominique POUILLOUX indique au conseil municipal que l'Association Allegro Vocal fête ses 50 ans cette année. Un concert va être organisé le 13 mai, à la salle des fêtes de Margaux-Cantenac, avec apéritif animé par une Banda, et suivi d'un repas festif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10